

# Vigilance canicule : inscrivez-vous sur le registre communal



A l'approche des fortes chaleurs estivales, les personnes âgées, handicapées ou isolées sont invitées à **s'inscrire sur le registre de vigilance, nominatif et confidentiel, mis en place par la Commune de LARCHE.**

Lorsque l'alerte canicule est déclenchée, les inscrits sont alors automatiquement contactés afin de prendre de leurs nouvelles.

Pour les personnes déjà inscrites, **les données sont conservées d'une année à l'autre** Il n'y a donc pas besoin de recontacter la mairie, sauf pour signaler un changement de situation ou d'adresse.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous inscrire en mairie **au 05.55.85.37.53**, du lundi au vendredi selon les horaires d'ouverture.

Si vous avez connaissance, dans votre entourage ou dans votre voisinage, d'une personne âgée en situation de fragilité ou d'isolement durant une période de forte chaleur, n'hésitez pas à lui indiquer l'existence de ce registre ou à signaler cette personne à la mairie, avec son consentement.



## CANICULE, FORTES CHALEURS

### ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



**Mouiller son corps  
et se ventiler**



**Manger en  
quantité suffisante**



**Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour**



**BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU**



**Ne pas boire  
d'alcool**



**Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches**



**Éviter les efforts  
physiques**

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15